



*Commune des Avirons*

Extrait N° 17 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

15 JAN 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

**Absent :** Mme SILOTIA Natacha

**Procurations :** M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - M. RIVIERE Olivier a donné mandat à BENARD Alex - M. CANTINA Pierrot a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. René VLODY a quitté la salle à l'affaire n° 3 en donnant procuration à Mme Liliane BARET
- M. Alex BENARD a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 13 en donnant procuration à Mme Isabelle CADAS
- M. Olivier RIVIERE est absent à compter de l'affaire n° 13
- M. Lucien RIVIERE a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 14.



Le Maire,

*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle - B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 - Télécopie : 0262 38 09 65



**AFFAIRE N° 17/ Renouvellement Du Contrat Enfance Jeunesse**

o Autorisation de signature

La commune a signé en 2010 un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Réunion. Ce contrat est arrivé à échéance.

La poursuite du financement des activités d'accueil de loisirs en faveur des enfants et des adolescents nécessite que le conseil se prononce sur le renouvellement de la contractualisation avec la CAF.

Le Contrat Enfance Jeunesse, dit de 2<sup>ème</sup> génération, est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les deux objectifs principaux sont de :

- ❖ Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
  - Une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
  - Un encadrement de qualité,
  - Une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions,
  - Une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes
- ❖ Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Le nouveau contrat prendra en compte les actions menées dans le volet jeunesse à savoir les Accueils de Loisirs Avec et Sans Hébergement ainsi que la coordination.

En ce qui concerne les modalités de financement, le renouvellement du CEJ s'inscrit dans la continuité des modalités contractuelles et financières : Prestation de Service Stock, Prestation de Service Flux, poursuite de la dégressivité annuelle du taux de cofinancement.

En matière de développement de l'offre il s'agit de proposer une augmentation des capacités d'accueil en passant d'une offre annuelle CEJ de 570 places en 2013 (stock) à une prévision de 903 places en 2017, soit 333 places (Flux).

Le Conseil Municipal est invité à :

- Se prononcer sur le renouvellement du CEJ pour la période 2014-2017 aux fins d'assurer la pérennité des actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée par la Ville dans le domaine de la jeunesse.
- Autoriser, le Maire et en cas d'absence, le premier adjoint à signer le document contractuel correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant. (La signature doit intervenir impérativement avant le 31 décembre 2014 pour une prise d'effet

rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ladite convention s'achèvera au 31 décembre 2017).

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur :

- Le renouvellement du CEJ pour la période 2014-2017 aux fins d'assurer la pérennité des actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée par la Ville dans le domaine de la jeunesse.
- Autorise, le Maire et en cas d'absence, le premier adjoint à signer le document contractuel correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

